

CHAMPIONNAT DE LIGUE DU GRAND EST 2023

ETAPE DU TOUR DE FRANCE MICRO

Séries voile légère et habitable

Grade 5A

Lac de Madine – Meuse (entrée Madine 1 – Port de Nonsard)

13 et 14 mai 2023

INSTRUCTIONS DE COURSE



















La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2021-2024.
- 1.2 Les prescriptions nationales précisées en annexe Prescriptions Fédérales de l'AC.
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 Le règlement de police du Lac de Madine.

2 COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés :
 - Sur le tableau officiel d'information situé devant le PC Course basé au club SNM et
 - Sur un fil WhatsApp dédié au Championnat de Ligue 2023 : Championnat de Ligue 2023 coureurs



- 2.2 Le PC course est situé au Club House du club SNM.
- 2.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents en habitable sur le canal VHF **6**.

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 3.1 Toute modification aux IC sera affichée et/ou publiée selon les modalités prévues à l'IC 2 au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 3.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon RCV 90.2(c).

4 CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5 SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club de la SNM.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **20 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 L'envoi du pavillon L à terre signifie : un avis aux concurrents a été affiché et/ou publié selon les modalités prévues à l'IC 2 (ceci modifie les signaux de course)
- Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la RCV 40 s'applique à tout moment sur l'eau (ceci modifie le préambule du chapitre 4).

6 PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates et heures des courses :

Date	Classe	Nombre de Heure du 1er signal		
		courses prévues	d'avertissement	
13 mai 2023	toutes	4	14h00	
44 mai 2022	toutes	4	10h00	
14 mai 2023	Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 H 00			

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore **cinq minutes au moins** avant l'envoi du signal d'avertissement.

7 PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont définis comme suit :

Rond	Série ou Clase	Pavillon		Ordre indicatif de départ
Alpha	OSIRIS	Pavillon SNM jaune	SNM	
	Caravelles	Blanc avec emblème série (croix rouge)	*	
	7M50		M7.50	
	INC	Rose avec lettre S dans un rond blanc	S	
Bravo	IND/Solitaire light OPTI / OBIC	Vert avec lettre L dans un rond blanc	0	
	IND/Solitaire médium	Rouge avec lettre M dans un rond blanc	M	
	I ND/Double	Blanc avec emblème de la série 470 en bleu	440	
	EUR	Pavillon Europe		
	ILC7 (Standard)			
	ILC6 (Radial)	Blanc avec emblème	*	
	ILC4 (Laser 4.7)	Laser en rouge		
	RCB	Jaune		
	B293			

8 ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE.

9 LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont décrits en **annexe** PARCOURS.
- Parcours Côtiers: au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

10 MARQUES

10.1 Les marques sont :

Rond	Départ	Parcours construits	Parcours côtiers	Dégagement	Changement	Arrivée
Alpha	Bateau CC arborant pavillon orange et bouée totem cylindrique noire avec bande orange	Bouées sphériques jaunes	Bouées fixes cylindriques jaunes définies en annexe parcours	Bouées sphériques jaunes	Bouées sphériques jaunes SNM	Bouée totem cylindrique noire avec bande orange surmontée d'un pavillon orange
Bravo	Bateau CC et Viseur arborant pavillon orange	Bouées cylindriques jaunes			Bouée cylindrique blanche	Bouée cylindrique orange

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont définies ci-après : la zone définie par le secteur angulaire de la « bouée N° 4 » compris entre le relèvement 230° et 252° et le « côté Est » de l'ile du bois Gérard est interdite (voir plan de site en **Annexe** ZONES DE COURSE).

12 LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera :
 - Sur le rond Alpha : entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord
 - Sur le rond Bravo: entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- Sur le rond Alpha : pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- Sur le rond Bravo: il n'y aura pas de changements de parcours sur les parcours 1 2 et 3.

14 L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15 SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 15.2.1 Pour toutes les classes, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- 15.3 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée

16 TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe du	Temps cible en minutes		Temps limite pour atteindre la marque 1 pour le 1 ^{er} en minutes
Rond Alpha	45	20	30
Rond Bravo	45	15	20

- Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (HTP) sans instruction. Un bateau classé HTP (Hors temps) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus un point. Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 16.4 Si aucun bateau n'a passé la marque 1 dans le temps imparti, la course sera annulée.

17 DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **30 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée selon IC 2.1.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au PC course.
- 17.3 Des avis seront affichés selon IC 2.1 au plus tard **30 minutes** après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé **dans le Club House**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information selon IC 2.1.
- 17.4 Les intentions de réclamer du comité de course ou jury seront affichées selon IC 2.1, pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 17.5 Le dernier jour de la régate, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :
 - a) dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille ;
 - b) pas plus de 30 minutes après que la partie requérante ait été informée de la décision ce même jour. Ceci modifie la RCV 66.
- 17.6 Le dernier jour de la régate une demande de réparation basée sur une décision du jury ou une contestation de classement affiché devra être déposée pas plus tard que 30 min après que la décision ait été affichée. Ceci modifie la RCV 62.2.

18 CLASSEMENT

- 18.1 **Deux** courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
 - a) Quand moins de **quatre** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
 - b) Quand **quatre** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information selon IC 2.1 à **13h00** et au plus tard **30 minutes** avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19 REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Un bateau qui ne prend pas le départ d'une course ou qui abandonne une course doit le signaler au comité de course ou à l'organisateur aussitôt que possible.
- 19.2 Le canal VHF utilisé en course :
 - Rond Alpha: 6Rond Bravo: 72
- 19.3 [DP] **Utilisation du bout-dehors** : sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 19.4 [DP] [NP] Matériels de sécurité :
 - Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe et par la réglementation en vigueur.
 - Sauf spécification particulière dans leurs règles de classe, chaque bateau devra être équipé d'un bout de remorquage d'une longueur minimum de 5 mètres, capable de résister aux efforts dynamiques de remorquage.
 - Pour les WINDSURFS : il est de la responsabilité des concurrents de se conformer à la réglementation en vigueur D240 pour ce qui concerne leur équipement individuel de flottabilité. Le moyen de repérage lumineux n'est pas exigé pendant le Championnat.

20 REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Aucun contrôle de jauge et d'équipement ne sera fait pendant l'épreuve sauf pour donner suite à une réclamation recevable d'un concurrent, du comité de course, ou du Jury.

22 BATEAUX OFFICIELS

- 22.1 Les bateaux officiels hors bateau JURY seront identifiés par un pavillon FFVoile et le pavillon du partenaire officiel de l'épreuve fourni par l'organisation.
- 22.2 Les bateaux JURY seront identifiés par le pavillon JURY.

23 ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs intégrés au dispositif de l'organisation doivent être identifiés par le pavillon du partenaire officiel de l'épreuve fourni par l'organisation.
- 23.3 La règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24 EVACUATION DES DETRITUS

[DP] [NP] Les détritus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25 EMPLACEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux ou dans le port.

26 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation verbale ou écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27 COMMUNICATION RADIO

[DP] [NP] Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

28 PARKINGS PROPRES

[DP] [NP] Lorsque les pavillons Aperçu sur Z sont envoyés à terre avec deux signaux sonores, toutes les courses sont retardées tant que le parking bateaux et les mises à l'eau ne sont pas nettoyés. Les concurrents doivent alors se conformer aux consignes de l'organisateur pour remettre le site en état. Aucun signal d'avertissement ne sera fait avant le délai précisé en IC 5.2.

29 TITRES DECERNES ET PRIX

Des titres seront décernés et des prix seront distribués conformément aux dispositions précisées à l'art. 12 de l'avis de course.

ARBITRES DESIGNES:

Directeur de course : Jean-Christophe COUR

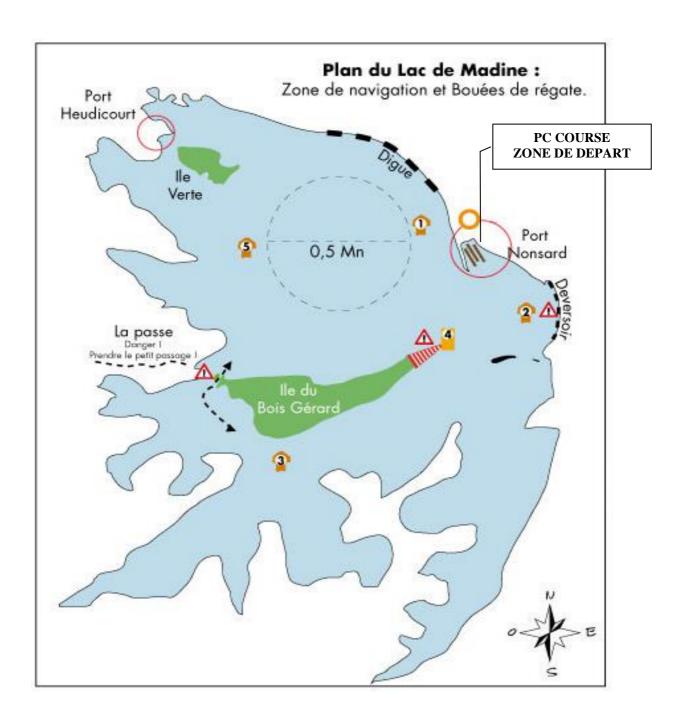
Présidents du comité de course

• Alpha : Luis CIPRIANO

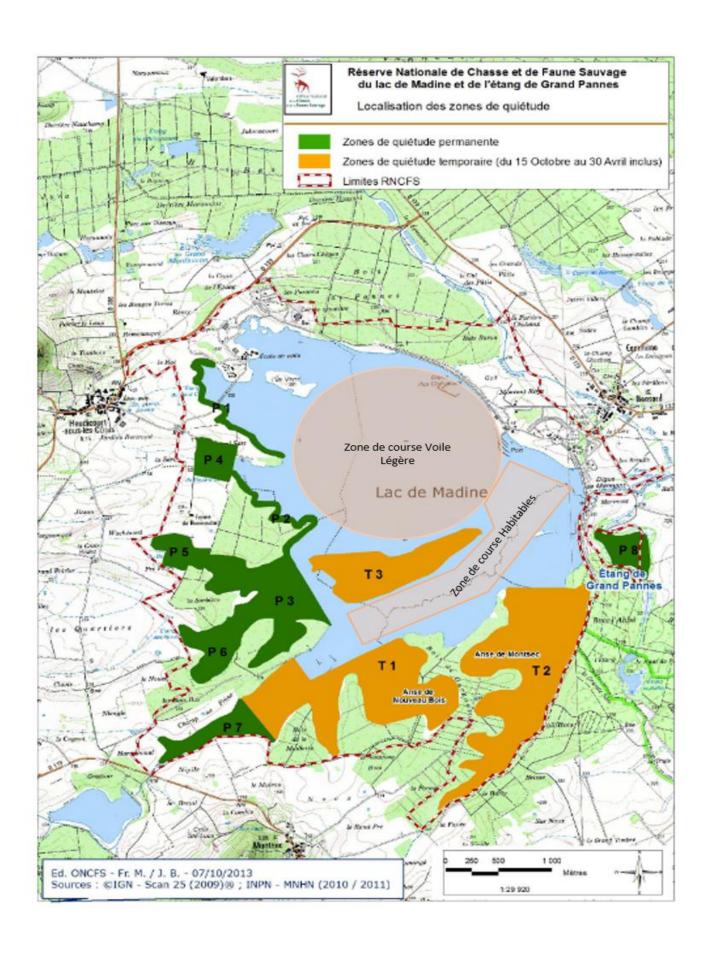
• Bravo: Norbert MARTIN

Président du jury : Philippe FERNANDEZ

ANNEXE ZONES DE COURSE



ANNEXE CARTE DES ZONES DE QUIETUDE (NATURA 2000)



ANNEXE PARCOURS

